

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 20 JANVIER 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
17	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
16 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISSETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : **Séverine HUSSON.**

Représentés : **Marie-Claude CARDOT à Frédérique SIMONIN, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Aménagement de la rue de Mirecourt - 2ième Phase Demande de Subventions
N° de délibération : 06_2025

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	2	16	0	0	0

En 2023, la commune de Flavigny sur Moselle s'est engagée dans une ambitieuse opération d'aménagement de la rue de Mirecourt.

Ce projet a pour but d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement des véhicules, de végétaliser la rue, de ralentir la vitesse et de sécuriser le passage des cyclistes et des piétons. Le but étant de garantir une qualité de vie pour les riverains, les usagers et les personnes fréquentant l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA).

Compte tenu du coût important de ces travaux, la réfection de la rue de Mirecourt se décomposera en trois phases :

- Phase 1 : Depuis l'EREA jusqu'au Pont : 646.817,90 € HT
- Phase 2 : Du Pont jusqu'au Quartier Intergénérationnel : 600.663,40 € HT
- Phase 3 : Du Quartier intergénérationnel à la Mairie : 277.965,00 € HT

Soit un total pour l'ensemble du projet de : 1.525.446,30 € HT, à savoir 1.830.535,56 € TTC.

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 11 avril 2023, le conseil municipal avait validé la première phase du projet d'aménagement de la rue de Mirecourt pour un montant de 646.817,90 € HT, soit 776.181,48 € TTC comprenant l'aménagement de voirie depuis l'EREA jusqu'au pont de la rue de Mirecourt ainsi que l'enfouissement des réseaux aériens y compris de l'éclairage public.

Après avoir obtenu le soutien de l'État et du conseil départemental pour repenser totalement une rue principale de la commune, les travaux ont été échelonnés sur plusieurs exercices pour étaler la dépense et les nuisances engendrées. Aujourd'hui, les élus souhaitent poursuivre l'aménagement de cet axe majeur en engageant les travaux d'une deuxième phase.

Contexte géographique : la rue de Mirecourt est une voie structurante de la commune, elle relie la Route Départementale 957 au cœur du village à Ceintrey, Pulligny et Frolois.

Elle est le lien entre le centre du village et le lotissement des coteaux, la zone d'activités du plateau et un centre d'enseignement adapté. De nombreux riverains l'empruntent quotidiennement, ce qui génère un trafic important. Cette rue est donc une voie majeure d'accès pour la commune.

État des lieux de la situation : La présence d'un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) avec 200 élèves scolarisés et 150 personnels enseignants, soignants et un internat, rendent cette rue stratégique. La moitié des élèves sont demi-pensionnaires occasionnant des allers et venues quotidiennes de taxis et VSL. Dans sa partie basse, 100 foyers riverains, dans sa partie haute autant de ménages. La rue permet l'accès à la zone d'activités économiques du Plateau où travaillent plusieurs centaines de salariés.

Une visite du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) avait identifié les principales problématiques de cette route.

« Dans cette rue, la répartition des usages entre piétons, cyclistes, voitures et les stationnements est inéquitable, la voiture dispose de la totalité de l'espace, le piéton se débrouille en marchant souvent sur la chaussée à ses risques et périls. On remarque l'absence totale de végétation, offrant un aspect froid à la rue. En période de canicule, un effet d'îlot de chaleur urbain existe. Le stationnement anarchique est très important, obligeant les piétons et les personnes à mobilité réduite à circuler sur la route. »

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette opération sont les suivants :

- Favoriser le cheminement des piétons, des personnes à mobilité réduite et créer une circulation partagée entre les usagers.
 - Sécuriser la rue : réduire la vitesse de circulation et organiser le stationnement
 - Végétaliser l'espace : dés-imperméabilisation des sols, plantations, mise en valeur du patrimoine naturel et bâti
1. Faciliter le cheminement avec accessibilité personnes handicapées : création de trottoirs confortables et accessibles aux PMR. La refonte de cette rue dynamisera la circulation des piétons, des riverains, des élèves et personnels de l'EREA, des personnes à mobilité réduite vers le centre du village et le quartier intergénérationnel.
 2. Sécuriser la rue : actuellement, la vitesse des automobiles accentue le sentiment de danger pour les riverains. Pour réduire la vitesse : nous optons pour la création d'artifices techniques de type écluse (rétrécissement de chaussée pour stationner) et de plateaux. En organisant le stationnement sur la chaussée, on réduira également la vitesse.
 3. Végétaliser la rue : à l'opposé des revêtements de bitume, une dés-imperméabilisation de tous les espaces possibles sera réalisée. Les emplacements dédiés au stationnement seront organisés sur des pavés enherbés. La gestion des eaux de pluie se fera par infiltration sur les nouvelles zones végétalisées.
 4. L'enfouissement des réseaux apportera une plus-value environnementale pour la qualité du paysage et sera un élément de sécurisation des câbles dans un contexte d'augmentation des événements tempétueux. Enfin, la rénovation de

l'éclairage public sera un élément qualitatif urbain pour donner à la rue un caractère plus agréable et adapté.

La présente demande de travaux porte sur la deuxième tranche de la rue : depuis le pont à l'intersection de la rue des Hauts jardins jusqu'au presbytère, soit 200m environ. Enfin, quand les travaux du quartier intergénérationnel seront terminés, une troisième et dernière tranche permettra la jonction de la rue « les jardins du presbytère » avec le centre de la commune, soit 110m approximativement.

En conséquence, Le Maire propose que le conseil municipal :

- DONNE SON ACCORD sur la seconde phase d'aménagement de la rue de Mirecourt estimée à 600.663,40 € HT, soit 720.796,08 € TTC,
- SOLLICITE une subvention au titre la DETR pour les travaux de sécurité routière, de l'agence de l'eau pour la dés-imperméabilisation des sols, ainsi que du conseil départemental au titre des amendes de police,
- SOLLICITE toutes subventions en liens avec le projet,
- S'ENGAGE à prendre en charge la partie non subventionnée et à inscrire les crédits correspondants au prochain budget primitif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 21 janvier 2025
Marcel TEDESCO,
Maire

